

## 1830-1962 : les étapes de l'Enseignement en Algérie

### Première partie : 1830 - 1870

Date	Faits et dispositions administratives <i>En violet les faits qui peuvent avoir eu une influence sur l'Enseignement</i>	Notes et commentaires
1832	<p><b>Alger :</b></p> <p>-L'intendant civil Genty de Bussy créé une petite école de Garçons dite « <b>d'enseignement mutuel</b> ». Elle est installée à l'angle des rues Jénina et des trois-couleurs. Il s'agit pour les enfants européens et indigènes de s'enseigner mutuellement leur langue.</p> <p>-Création de 3 écoles à Kouba, Dély-Ibrahim et Bône.</p> <p>-Création d'une école privée de filles, d'une école juive de garçons, d'une école de dessin.</p> <p>-L'école laïque d'Alger compte bientôt 200 élèves dont cinquante Israélites, c'est une des raisons pour laquelle peu de Musulmans acceptent de la fréquenter</p> <p>-Création de l'école de médecine à Alger sous l'égide de l'armée.</p> <p>-Création du jardin d'essai (On plante 25 000 arbres sur 80 hectares)</p>	<p>-Il n'y a jamais eu de principe de séparation entre les élèves de différentes origines. Toutes les écoles françaises ont toujours été ouvertes à tous.</p> <p>-<b>L'enseignement mutuel</b> est calqué sur ce qui a cours en France. Dans le Queyras par exemple les grands élèves deviennent les moniteurs des enfants plus jeunes, et dans l'armée les soldats qui savent lire sont chargés d'alphabétiser les autres</p> <p>-Plus tard, à la fin du XIXème siècle, on organisera un « enseignement indigène » avec des méthodes d'apprentissage adaptées aux divers groupes de population du bled, montagnes et hauts-plateaux, où il n'y a pas, ou peu, d'Européens.</p> <p>-Un effort important portera sur la formation des maîtres.</p> <p>Ensuite, en ville, les classes d'initiation qui s'inspireront de ces méthodes permettront aux enfants d'origine indigène d'acquérir les bases du français et certaines notions élémentaires avant de rejoindre les écoles maternelles et primaires communales</p>
1833	En France la loi Guizot est promulguée.	<p>-La loi Guizot organise l'enseignement primaire :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'enfant doit acquérir les savoirs de base : la lecture,</li> </ol>

Date	<b>Faits et dispositions administratives</b> <i>En violet les faits qui peuvent avoir eu une influence sur l'Enseignement</i>	Notes et commentaires
	<p><b>Alger :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une chaire d'arabe.</li> <li>• Ouverture d'une école de jeunes filles et d'un cours privé dirigé par M. Galtier Bachelier. (coût : 2 francs par mois)</li> </ul> <p><b>Oran :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une école d'enseignement mutuel</li> </ul>	<p>l'écriture, le calcul et la morale.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. L'instituteur est placé sous la dépendance d'un conseil de surveillance.</li> <li>3. Toutes les communes doivent entretenir une école primaire.</li> <li>4. Tous les départements doivent ouvrir une école normale d'instituteurs.</li> <li>5. L'école reste facultative et payante sauf pour les plus pauvres.</li> </ol>
1834	<p><b>Le décret du 11 avril institue à Alger un poste de directeur de l'enseignement.</b> Il est occupé par M. Lespecheux, inspecteur d'académie délégué par le Ministre de l'Instruction publique.</p>	
1835	<p><b>Alger :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture d'une école privée « où sont poursuivies les études classiques jusqu'aux humanités »</li> <li>• <b>Ouverture d'un collège qui compte 36 élèves de la 8<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup></b></li> </ul> <p><i>-Le Maréchal Clauzel et M. Berbrugger fondent la Bibliothèque d'Alger</i></p>	
1836	<p><b>Etat de l'enseignement à Alger</b></p> <p>14 établissements accueillent 223 garçons et 324 filles.  L'enseignement mutuel compte 140 élèves.  Le cours d'arabe : 10 élèves.</p>	

Date	<b>Faits et dispositions administratives</b> <i>En violet les faits qui peuvent avoir eu une influence sur l'Enseignement</i>	Notes et commentaires
	<p><b>-Création</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>d'une <b>école maure-française</b> (60 élèves)</li> <li>d'une école de jeunes filles juives.</li> <li>d'une école congréganiste qui dépend de la Fondation religieuse des Sœurs Saint-Joseph de l'Apparition. La Supérieure est Mme de Vialar. L'Institution rue Scipion compte 210 élèves et jouit d'un bon renom</li> </ul> <p><i>-Edition du <u>Vocabulaire berbère</u> par M. Delaporte</i></p>	<p><b>L'école maure-française</b> consacre 4 heures par jour à l'étude du Français. L'enseignement est dispensé par 2 maîtres, l'un français, l'autre algérien musulman.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le premier enseigne la lecture, l'écriture, la grammaire l'orthographe, l'arithmétique en langue française.</li> <li>L'autre la langue arabe et la religion de l'Islam.</li> </ul>
1837	<p><b>Etat de l'enseignement à :</b></p> <p><b>Alger</b> : La ville compte 12.000 Européens.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ouverture d'un cours d'arabe par l'orientaliste Bresnier et d'un cours d'adultes indigènes.</li> <li>Nombre d'élèves : 862 Européens, 130 Maures, 27 garçons Juifs et 85 filles juives.</li> <li>13 établissements primaires publics et privés</li> <li>Un collège qui reçoit 115 élèves,</li> <li>Cours d'arabe : 40 élèves</li> </ul> <p>Il existe une école à Kouba, une à Dely Ibrahim et une école privée à Mustapha,</p> <p><b>Oran</b> : 2 écoles publiques et une privée,</p> <p><b>Bône</b> : 2 écoles privées dont une juive.</p>	<p>Les professeurs d'arabe qui enseignèrent par la suite : Messieurs Cherbonneau, Depeille, Machuel, Richebé, Ben Sedira, Fagnan, Delphin, Ben Sscheneb, Falah, Soualah, mais aussi des spécialistes connus : Basset, Si Lounis, Houdas, Boulifa (Berbère), Masqueray (Touareg) G. Colin (Turc)</p>

Date	<b>Faits et dispositions administratives</b> <i>En violet les faits qui peuvent avoir eu une influence sur l'Enseignement</i>	Notes et commentaires
1838	<b>Alger</b> : Première distribution des prix au Collège sous la présidence de l'inspecteur d'académie Lepescheux.	Le professeur de Physique Georges Aymé fera à Alger de grandes découvertes dans le domaine de l'océanographie.
1839	-Création à <b>Bône et Oran</b> .de 2 écoles maures-françaises -Création d'un collège arabe à Paris	
1840	<b>Alger</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Collège qui comptait 2 professeurs en compte maintenant 14. L'externat est gratuit.</li> <li>• Création de l'école congréganiste des pères jésuites.</li> </ul>	
1843	<b>Alger</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création du petit séminaire de Saint Eugène</li> <li>• Au collège, M. Ayme est remplacé par M .Petit (ancien élève de Polytechnique)</li> <li>• Mgr Dupuch lègue une importante bibliothèque au Collège</li> <li>• Enseignement congréganiste : établissement des sœurs du Bon-Pasteur à El-Biar</li> </ul>	
1845	<b>Alger</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il existe 2 écoles publiques de garçons</li> <li>• Création de la première école de filles musulmanes par Mme Allix Luce</li> </ul> -Par décret il est décidé que les nominations dans l'enseignement seront faites par le Ministre de l'Instruction publique.	-Mme Luce qui était l'épouse du chef de musique du 35 <sup>ème</sup> de ligne a créé cette école à ses frais. On y enseignait le calcul, la lecture et l'écriture mais aussi la broderie. -Une enquête sur son école qui date de 1861 révèle les questions qu'une telle initiative suscite. (Voir sur le site, en archives,

Date	<b>Faits et dispositions administratives</b> <i>En violet les faits qui peuvent avoir eu une influence sur l'Enseignement</i>	Notes et commentaires
	-Sur proposition de M. Artaud : Inspecteur général de l'Instruction publique, une commission pour le Brevet des instituteurs et institutrices est créée à Alger. -Les diplômes universitaires pourront désormais être délivrés dans la ville	<i>l'intégralité du document)</i> -Sa petite fille lui succèdera. -Par la suite les écoles de broderies d'Algérie auront une belle renommée dans la haute société parisienne.
1846	Ouverture du pensionnat <i>l'Athénée des Familles</i> sous la direction de Mme Annette Sarget de l'Athénée à Paris (écriture, musique, botanique, danse et maintien...)	
1847	Le Ministre de la guerre institue des récompenses pour le corps enseignant (médailles)	
1848	<p><b>Le 7 septembre l'Académie d'Alger est créée</b></p> <p>Le collège est supprimé au profit du Lycée installé rue Bab Azoun.</p> <p style="text-align: center;"><b>ETAT de L'ENSEIGNEMENT EN 1848.</b></p> <p>La population européenne compte alors 103 890 habitants.</p> <p><b><u>Enseignement primaire :</u></b></p> <p style="text-align: center;"><u>Extrait du rapport de l'inspecteur primaire en Algérie pour le 1<sup>er</sup> semestre de 1848</u></p> <p style="text-align: center;"><i>Voir sur le site, en archives, l'intégralité du document</i></p> <p><i>Ministère de la guerre – Alger le 3 juillet 1848</i></p> <p><i>Monsieur l'inspecteur,</i></p> <p><i>Les trois provinces de l'Algérie, territoire civil et territoire mixte, comprennent aujourd'hui</i></p>	<p>Les professeurs du Lycée sont de haut niveau : Messieurs Caro qui entrera à l'Institut, Jarry qui sera recteur et Camboulin futur professeur de faculté.</p> <p>M Delacroix (cousin de Louis Blanc) est nommé recteur.</p>

Date	<b>Faits et dispositions administratives</b> <i>En violet les faits qui peuvent avoir eu une influence sur l'Enseignement</i>	Notes et commentaires																				
	<p><i>52 écoles communales de garçons ? 20 écoles communales de filles et 5 salles d'asile, c'est-à-dire 77 écoles publiques reconnues par Monsieur le Ministre de la guerre et entretenues par l'État.</i></p> <p><i>Nous avons, en outre,</i>  <i>12 écoles privées de garçons et 28 écoles privées de filles,</i>  <i>soit 40 écoles des deux sexes,</i></p> <p><i>ce qui fait un total de 117 établissements d'instruction primaire, qui sont fréquentés par 8108 élèves, dont 5941 reçoivent gratuitement les bienfaits de l'instruction populaire. Ces 8 108 élèves, garçons et filles, sont répartis de la manière suivante dans les trois provinces de l'Algérie :</i></p> <table border="0" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;"><i>Garçons</i></th> <th style="text-align: center;"><i>Filles</i></th> <th style="text-align: center;"><i>Total</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>Province d'Alger</i></td> <td style="text-align: center;"><i>2 564</i></td> <td style="text-align: center;"><i>2 172</i></td> <td style="text-align: center;"><i>4 736</i></td> </tr> <tr> <td><i>Province de Constantine</i></td> <td style="text-align: center;"><i>917</i></td> <td style="text-align: center;"><i>931</i></td> <td style="text-align: center;"><i>1 848</i></td> </tr> <tr> <td><i>Province d'Oran</i></td> <td style="text-align: center;"><i>761</i></td> <td style="text-align: center;"><i>763</i></td> <td style="text-align: center;"><i>1 524</i></td> </tr> <tr> <td><i>Totaux</i></td> <td style="text-align: center;"><i>4 242</i></td> <td style="text-align: center;"><i>3 866</i></td> <td style="text-align: center;"><i>8 108</i></td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Enseignement secondaire</b> : un collège communal à Alger ; 2 pensionnats libres subventionnés par le gouvernement à Bône et Philippeville avec 185 élèves dont 165 au collège</p> <p><b>Enseignement supérieur</b> : une chaire d'arabe est créée à Alger</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p>L'administration de l'Instruction Publique passe du Ministère de la guerre au Ministère de l'Instruction Publique. <a href="#">Voir sur le site, en archives, l'intégralité du document</a></p>		<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Total</i>	<i>Province d'Alger</i>	<i>2 564</i>	<i>2 172</i>	<i>4 736</i>	<i>Province de Constantine</i>	<i>917</i>	<i>931</i>	<i>1 848</i>	<i>Province d'Oran</i>	<i>761</i>	<i>763</i>	<i>1 524</i>	<i>Totaux</i>	<i>4 242</i>	<i>3 866</i>	<i>8 108</i>	
	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Total</i>																			
<i>Province d'Alger</i>	<i>2 564</i>	<i>2 172</i>	<i>4 736</i>																			
<i>Province de Constantine</i>	<i>917</i>	<i>931</i>	<i>1 848</i>																			
<i>Province d'Oran</i>	<i>761</i>	<i>763</i>	<i>1 524</i>																			
<i>Totaux</i>	<i>4 242</i>	<i>3 866</i>	<i>8 108</i>																			
1849	<p>-Création du Grand séminaire de Kouba.</p> <p>-Création de l'orphelinat Saint Vincent de Paul à Mustapha Supérieur.</p>																					

Date	<b>Faits et dispositions administratives</b> <i>En violet les faits qui peuvent avoir eu une influence sur l'Enseignement</i>	Notes et commentaires
	Les débuts de l'enseignement indigène suscitent une vive opposition du muphti de la grande mosquée	
1850	<p><b><u>Les écoles arabes-françaises</u></b></p> <p>-Le décret du 14 juillet 1850 créé 6 écoles arabes-françaises pour garçons et 4 pour filles à Alger, Oran, Constantine, Bône, Mostaganem. Il prévoit la gratuité de cet enseignement.  <i>« Aujourd'hui que des temps plus calmes ont succédé aux préoccupations militaires en Algérie la France doit s'efforcer d'accomplir la mission civilisatrice qu'elle s'est imposée »</i></p> <p>Le problème de la <b>formation des maîtres</b> devra être résolu pour que l'enseignement puisse vraiment fonctionner (cf. ci contre).</p> <p><b><u>L'école arabe</u></b></p> <p><b>Il s'agit aussi de rénover l'enseignement coranique</b></p> <p>Dans le bled, les officiers des « Bureaux Arabes » recommandent de conserver l'enseignement traditionnel des tolba en élevant son niveau et en plaçant son fonctionnement sous l'autorité française pour former <i>« une génération de transition...Tout en conservant leurs coutumes religieuses, leur nourriture et tous les usages consacrés dans la religion musulmane, les élèves auront des dortoirs installés à l'instar des nôtres ; leur nourriture, apprêtée par un cuisinier arabe leur sera servie dans un réfectoire où les élèves mangeront assis à la manière des européens et contracteront des habitudes de propreté qu'ils conserveront »</i></p>	<p><b>Ecoles arabes-françaises :</b></p> <p>-L'enseignement est assuré par 2 maîtres. Un Français pour la partie du programme proche de celui de Métropole (la lecture, l'écriture, le calcul un peu de géographie et de science naturelle). Les explications doivent être traduites en arabe souvent avec l'aide de l'adjoint.</p> <p>-Les cours sur le Coran (d'un point de vue linguistique) et de langue arabe sont confiés à un taleb de la mosquée.</p> <p>-L'enseignement des filles est pratiquement le même que celui des garçons. On ajoute simplement l'apprentissage de travaux d'aiguilles.</p> <p>-Mais la méfiance religieuse reste un frein puissant.</p> <p>C'est la raison qui est donnée au nombre limité d'écoles arabes-françaises décidé à Paris, sur les conseils de Ismaël Urbain. Selon ce dernier il s'agit de ne pas trop étendre un enseignement dont la généralisation provoquerait une réaction des autorités religieuses musulmanes.</p> <p>-En fait l'enseignement des écoles arabes-françaises ne réussira pas à concurrencer les écoles coraniques où les tolbas (à la fois instituteurs et religieux) prêchent souvent la guerre sainte contre la France et le refus de l'enseignement français considéré comme impie.</p>

Date	Faits et dispositions administratives <i>En violet les faits qui peuvent avoir eu une influence sur l'Enseignement</i>	Notes et commentaires
	<b>Décret du 30 septembre 1850. Il institue la création de 3 médersas, une par province.</b> On leur assigne pour siège : Médéa, Tlemcen et Constantine (celle de Médéa sera transportée à Alger). Elles ont pour but « <i>de préparer les fonctionnaires musulmans du culte, de la justice, de l'enseignement</i> » Elles formeront les cadis, les muphtis, les tolba...	
1851	<b>Alger</b> : Ouverture de l'école de la rue Porte-Neuve qui compte alors 50 élèves	
1852	<p>-Le Gouverneur Randon s'inquiète de l'action des religieux musulmans sur les jeunes. Il écrit au Commandant de la Division d'Alger pour lui détailler l'action qui pourrait être celle des Bureaux Arabes en territoire militaires dans le domaine de l'enseignement. Comme toujours il faut trouver le financement</p> <p>-Création de l'orphelinat protestant de Dely Ibrahim. -Création de l'orphelinat de Ben Aknoun (La mortalité est telle parmi les colons que la création d'orphelinats se multiplie. (Cf. <u>Le premier homme</u>, A Camus)</p>	<p>-Son analyse rejoint celle d'Ismaël Urbain : « <i>pas de mesures d'ensemble... qui provoqueraient trop d'inquiétudes parmi les populations..... une marche progressive .... De grands ménagements observés à l'égard des préjugés religieux</i> ».</p> <p>-Il recommande de chercher l'appui des medjeles des Bureaux Arabes pour accréditer l'enseignement du maître d'école et d'expulser les tolbas étrangers qui prêchent la révolte. Un élève indigène lettré et formé pourrait ensuite inspecter les écoles.</p>
1854	Edition du Manuel Franco Turc par M Micréditz (propriétaire du café « La Perle » à Alger).	
1857	<p>-On institue un brevet de capacité pour les tolbas ainsi que le contrôle des écoles arabes par les chefs des Bureaux arabes. Les s'épreuves du brevet révèlent le niveau très insuffisant des tolbas.</p> <p>-Progressivement cet enseignement arabe se dégrade. Il y a de moins en moins de tolba et chaque taleb a peu d'élèves ! Les tolba qui enseignent sous l'autorité française sont souvent</p>	



Date	Faits et dispositions administratives <i>En violet les faits qui peuvent avoir eu une influence sur l'Enseignement</i>	Notes et commentaires
	<p>considérés comme traîtres à leur foi par les autres musulmans.</p> <p>-Naissance de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Alger.</p>	
1859	<p>Le Commandant du Génie Hannoteau édite sa "<u>Grammaire Kabyle</u></p>	
1864		<p>Seules les écoles de filles d'Alger et Constantine fonctionnent encore.</p>
1865	<p><b>-Il n'existe plus que 18 écoles arabes-françaises.</b> Leurs résultats sont médiocres. Le général Mac-Mahon ne parviendra pas à leur redonner de la crédibilité. Après le voyage de Napoléon III en Algérie on envisage de copier l'enseignement sur celui de la Métropole mais en faisant une place importante à l'enseignement de l'Arabe et à celui du Coran afin de vaincre le refus des familles. musulmanes.</p> <p>-D'autre part l'entretien des bâtiments scolaires des écoles arabes-françaises est laissé à la charge des communes ainsi que le salaire des maîtres adjoints musulmans. Or les petites communes peinent à boucler leur budget.</p> <p><b>-Le décret du 4 mars 1865 décide la création d'une école normale à Alger</b> pour former 20 élèves-maîtres français et 10 élèves-maîtres indigènes.</p> <p>-Ouverture d'une dizaine d'écoles dans la province d'Oran.</p>	<p>« Si l'on veut que les écoles destinées à recevoir de jeunes Arabes contribuent à la propagation rapide de la langue et des idées françaises, il est nécessaire d'y placer des maîtres initiés à l'usage de l'arabe parlé, à la connaissance générale des mœurs et capables d'adapter leurs méthodes aux habitudes intellectuelles des Indigènes. » Général Mac Mahon</p>
1866	<p>Mme Caruel, institutrice à Bouïnan, reçoit la première médaille d'Or qui récompense les enseignants.</p>	

Date	<b>Faits et dispositions administratives</b> <i>En violet les faits qui peuvent avoir eu une influence sur l'Enseignement</i>	Notes et commentaires
1867	<p><b>-Une circulaire de Mac Mahon favorise les écoles communales ouvertes à tous et qui concurrencent les écoles arabes-françaises.</b></p> <p>En effet, la charge de ces écoles communales mixtes revient encore aux communes (comme celle des écoles arabes-françaises).</p> <p>Or il y a une crise économique et politique grave en Algérie où les populations connaissent la famine. Les communes supportent mal la charge financière de cette double scolarité et déclarent que les familles de toutes origines n'ont qu'à envoyer leurs enfants dans les écoles mixtes.</p> <p><b>-Création de l'orphelinat de Maison Carrée</b></p> <p><b>-Création de l'orphelinat de Ben Chicao</b></p>	
1870	Il existe environ 36 écoles arabes-françaises et 13 000 élèves arabes ou kabyles.	La France est durement frappée par la défaite de 1870 et par la Commune.